

Cent soixante-treizième session

(Paris, 24 octobre 2005)

173 EX/Décisions
PARIS, le 24 novembre 2005

**DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA 173^e SESSION**

Quels que soient les termes utilisés dans les textes du présent recueil pour désigner les personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions, il va de soi que les titulaires de tous les postes ou sièges correspondants peuvent être indifféremment des femmes ou des hommes.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1 Ouverture de la session par le Président de la 33 ^e session de la Conférence générale (Président temporaire)	1
2 Adoption de l'ordre du jour provisoire révisé	1
3 Élection du Président du Conseil exécutif	1
4 Élection des vice-présidents du Conseil exécutif	1
CONSTITUTION DES COMMISSIONS ET COMITÉS PERMANENTS DU CONSEIL EXÉCUTIF ET ÉLECTION DE LEURS PRÉSIDENTS	
5 Commission du programme et des relations extérieures	1
6 Commission financière et administrative	2
7 Comité spécial	2
8 Comité sur les conventions et recommandations	2
9 Comité sur les organisations internationales non gouvernementales	3
MANDAT DES COMITÉS ET GROUPE D'EXPERTS DES QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES	
10 Renouvellement du mandat du Groupe d'experts des questions financières et administratives	4
11 Mandat du Comité spécial	5
12 Mandat du Comité sur les conventions et recommandations	6
13 Mandat du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales	6
QUESTIONS GÉNÉRALES	
14 Dates des 174 ^e , 175 ^e , 176 ^e et 177 ^e sessions du Conseil exécutif et des réunions des organes subsidiaires	8
15 Liste indicative des questions que le Conseil exécutif aura à examiner en 2006-2007	9

**1 Ouverture de la session par le Président de la 33^e session de la Conférence générale
(Président temporaire)**

La 173^e session du Conseil exécutif a été ouverte le 24 octobre 2005 par M. Musa bin Jaafar bin Hassan (Oman), président de la Conférence générale.

(173 EX/SR.1)

2 Adoption de l'ordre du jour provisoire révisé (173 EX/1 Prov. Rev.)

Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour de la session figurant dans le document 173 EX/1 Prov. Rev.

(173 EX/SR.1)

3 Élection du Président du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a élu président M. Zhang Xinsheng (Chine).

(173 EX/SR.1)

4 Élection des vice-présidents du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif a élu vice-présidents du Conseil les membres ci-après :

Cameroun
États-Unis d'Amérique
Maroc
République tchèque
Thaïlande
Uruguay

(173 EX/SR.1)

**CONSTITUTION DES COMMISSIONS ET COMITÉS PERMANENTS
DU CONSEIL EXÉCUTIF ET ÉLECTION DE LEURS PRÉSIDENTS**

5 Commission du programme et des relations extérieures¹

Le Conseil exécutif a constitué la Commission du programme et des relations extérieures et a élu président de cette Commission M. Einar Steensnæs (Norvège).

(173 EX/SR.2)

¹ Conformément à une décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 70^e session (décision 70 EX/3), tous les membres du Conseil font partie de cette Commission.

6 Commission financière et administrative¹

Le Conseil exécutif a constitué la Commission financière et administrative et a élu président de cette Commission M. Olabiyi Yai (Bénin).

(173 EX/SR.2)

7 Comité spécial

Le Conseil exécutif a constitué le Comité spécial et a élu présidente de ce Comité Mme Samira Hanna-El-Daher (Liban).

Le Conseil exécutif a décidé en outre que le Comité spécial serait composé, pour l'exercice biennal 2006-2007, des 18 membres ci-après :

Présidente : Mme Samira Hanna-El-Daher (Liban)

Membres :

Brésil	Pakistan
Canada	République tchèque
Colombie	Royaume-Uni de Grande-
Congo	Bretagne et d'Irlande du
Ghana	Nord
Indonésie	Saint-Vincent-et-les
Liban	Grenadines
Maroc	Serbie-et-Monténégro
Norvège	Slovénie
Ouganda	Thaïlande
	Yémen

(173 EX/SR.2)

8 Comité sur les conventions et recommandations

Le Conseil exécutif a constitué le Comité sur les conventions et recommandations et a élu président de ce Comité M. Davidson Hepburn (Bahamas).

Le Conseil a décidé en outre que le Comité sur les conventions et recommandations serait composé, pour l'exercice biennal 2006-2007, des 30 membres ci-après :

¹ Conformément à une décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 70^e session (décision 70 EX/3), tous les membres du Conseil font partie de cette Commission.

Président : M. Davidson Hepburn (Bahamas)

Membres :

Afghanistan	France
Afrique du Sud	Guatemala
Algérie	Hongrie
Azerbaïdjan	Inde
Bahamas	Italie
Bahreïn	Liban
Bangladesh	Lituanie
Bénin	Luxembourg
Brésil	Maroc
Cameroun	Mexique
Chine	Portugal
Égypte	République tchèque
Équateur	Serbie-et-Monténégro
États-Unis d'Amérique	Sri Lanka
Éthiopie	Togo

(173 EX/SR.2)

9 Comité sur les organisations internationales non gouvernementales

Le Conseil exécutif a constitué le Comité sur les organisations internationales non gouvernementales et a élu président de ce Comité M. András Lakatos (Hongrie).

Le Conseil exécutif a décidé en outre que le Comité sur les organisations internationales non gouvernementales serait composé, pour l'exercice biennal 2006-2007, des 24 membres ci-après :

Président : M. András Lakatos (Hongrie)

Membres :

Azerbaïdjan	Lituanie
Bahreïn	Mali
Cambodge	Maurice
Canada	Mexique
Cap-Vert	Népal
Chine	République démocratique du Congo
Égypte	Slovénie
France	Suisse
Guatemala	Thaïlande
Hongrie	Uruguay
Italie	Venezuela
Liban	Yémen

(173 EX/SR.2)

MANDAT DES COMITÉS ET GROUPE D'EXPERTS DES QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

10 Renouvellement du mandat du Groupe d'experts des questions financières et administratives

Le Conseil exécutif,

1. Tenant compte de la résolution 26 C/19.3,
2. Rappelant ses décisions 137 EX/8.6, 142 EX/3.1.3, 143 EX/9.1, 144 EX/6.10, 148 EX/5.7, 153 EX/5.6, 158 EX/5.6, 163 EX/5.6 et 168 EX/5.6 concernant le Groupe d'experts des questions financières et administratives,
3. Décide de renouveler le mandat dudit Groupe d'experts. Pour l'exercice biennal 2006-2007, le Groupe sera composé de 12 experts, désignés par 12 membres du Conseil exécutif, à raison de deux par groupe, comme suit :

Groupe I	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique
Groupe II	Fédération de Russie et Slovénie
Groupe III	Colombie et Saint-Kitts-et-Nevis
Groupe IV	Inde et Japon
Groupe V(a)	Namibie et Afrique du Sud
Groupe V(b)	Algérie et Maroc

4. Décide en outre que les méthodes de travail et le mandat du Groupe d'experts, tels qu'ils sont définis dans sa décision 144 EX/6.10 reproduite ci-après, resteront inchangés :

Mandat et méthodes de travail du Groupe d'experts des questions financières et administratives

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant le paragraphe III 6 (b) de la résolution 26 C/19.3,
2. Rappelant ses décisions antérieures et notamment sa décision 137 EX/8.6 portant création d'un Groupe d'experts des questions financières et administratives,
3. Définit le mandat de ce Groupe d'experts comme suit :
 - (a) le Groupe assistera la Commission financière et administrative dans ses travaux en vue de renforcer son efficacité ;
 - (b) le Groupe examinera d'un point de vue strictement technique et sous leurs aspects administratifs et financiers les documents et les questions que lui transmettra la Commission financière et administrative ;

- (c) le Groupe n'abordera aucune question de caractère politique lors de cet examen ;
- 4. Décide que le Groupe d'experts se réunira normalement une semaine avant chacune des sessions du Conseil exécutif ;
- 5. Renouvelle sa décision de financer sur le budget du Conseil exécutif les dépenses du Groupe d'experts, y compris les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des experts ne résidant pas à Paris qui ne sont pas pris en charge par leurs gouvernements respectifs ;
- 6. Invite les États membres à faire en sorte que les experts désignés pour le Groupe participent régulièrement aux réunions ;
- 7. Prie le Directeur général de fournir toute l'assistance nécessaire pour faciliter le travail du Groupe.

(173 EX/SR.2)

11 Mandat du Comité spécial (18 membres)

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions antérieures concernant le mandat du Comité spécial,
2. Décide que :
 - (a) le Comité spécial sera composé de 18 membres, soit trois pour chaque groupe électoral ;
 - (b) compte tenu de l'alinéa (i) de la recommandation R.19 figurant dans la résolution 33 C/92 concernant le rapport du Groupe de travail ad hoc sur les relations entre les trois organes de l'UNESCO, approuvée par la Conférence générale à sa 33^e session, le Comité spécial (SP) devrait se réunir uniquement en fonction des besoins et pour le temps nécessaire à l'exécution des tâches demandées par le Conseil exécutif ;
3. Décide aussi de renvoyer au Comité spécial, pour examen et rapport :
 - (a) la structure et la forme du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation, établi en application du paragraphe 3 (b) de l'article VI de l'Acte constitutif ;
 - (b) les questions concernant le fonctionnement du Secrétariat, en particulier celles ayant trait aux systèmes et mécanismes d'évaluation, de contrôle interne, de supervision et d'obligation redditionnelle ;
 - (c) les relations avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies et l'examen des rapports établis par le Corps commun d'inspection qui ne sont pas renvoyés aux commissions du Conseil exécutif ;
 - (d) les méthodes de travail de la Conférence générale et du Conseil exécutif, y compris celles de leurs commissions et comités ;

- (e) toute autre question dont le Conseil exécutif pourrait le saisir.

(173 EX/SR.2)

12 Mandat du Comité sur les conventions et recommandations (30 membres)

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 98 EX/9.6 (II), par laquelle il a défini, au paragraphe 12, le mandat du Comité sur les conventions et recommandations dans le domaine de l'éducation, à savoir :
 - (a) examiner les rapports périodiques des États membres sur l'application de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ;
 - (b) examiner les communications adressées à l'UNESCO au sujet de cas particuliers et invoquant une violation des droits de l'homme dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture ;
 - (c) examiner le rapport du Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant¹ ;
 - (d) examiner les rapports du Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation, une fois par an,
2. Rappelant également sa décision 104 EX/3.3, par laquelle il a décidé que le Comité serait désormais désigné sous le nom de « Comité sur les conventions et recommandations » et a arrêté les conditions et procédures conformément auxquelles seraient examinées les communications reçues par l'Organisation concernant les cas et les questions de violation des droits de l'homme qui relèvent des domaines de compétence de l'UNESCO,
3. Renouvelle le mandat susmentionné et décide qu'en outre le Comité examinera toutes questions relatives à l'application des instruments normatifs de l'UNESCO qui seront confiées au Conseil exécutif, conformément aux dispositions de l'article 18.1 du Règlement relatif aux recommandations aux États membres et aux conventions internationales.

(173 EX/SR.2)

13 Mandat du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales (24 membres)

Le Conseil exécutif,

1. Reconnaissant la contribution importante des organisations non gouvernementales à la préparation et à l'exécution du programme de l'UNESCO,
2. Tenant compte des Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, adoptées par la Conférence générale à sa

¹ Devenu depuis le Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant.

28^e session et modifiées à sa 31^e session, et des Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les fondations et d'autres institutions similaires, adoptées par la Conférence générale à sa 26^e session et modifiées à ses 28^e et 29^e sessions, ainsi que des résolutions ci-après adoptées par la Conférence générale et des décisions connexes du Conseil exécutif :

- (a) résolutions relatives à l'application des Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, adoptées par la Conférence générale à ses 28^e, 29^e et 30^e sessions ; décisions 149 EX/7.3 et 154 EX/7.3 concernant les modalités financières et matérielles de coopération avec les organisations non gouvernementales, et 157 EX/9.4, partie I ;
 - (b) résolutions relatives au Rapport sexennal du Conseil exécutif sur le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations internationales non gouvernementales, adoptées par la Conférence générale à ses 28^e, 30^e et 31^e sessions ;
 - (c) résolution 21 C/7.11 concernant les organisations internationales non gouvernementales qui entretiennent des relations avec l'UNESCO et auxquelles participent encore des organismes ou des personnes de Taiwan au nom de la Chine ;
 - (d) résolution 32 C/60 concernant les stratégies sectorielles et intersectorielles de coopération avec les organisations non gouvernementales ;
 - (e) résolution 33 C/92 concernant les recommandations du Groupe de travail ad hoc sur les relations entre les trois organes de l'UNESCO,
3. Décide que le mandat du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales sera le suivant :
- (a) continuer d'améliorer ses méthodes de travail, développer sa réflexion intellectuelle et éthique et poursuivre le dialogue avec l'ensemble des organisations non gouvernementales concernées et le Secrétariat en vue de favoriser la contribution de ces organisations à l'action de l'UNESCO ;
 - (b) procéder à l'étude des propositions que le Directeur général soumettra au Conseil exécutif en vue d'établir ou de reconduire des relations officielles avec des organisations internationales non gouvernementales compte tenu des objectifs de la Stratégie à moyen terme qui fondent la formulation de stratégies sectorielles et intersectorielles de coopération avec les organisations non gouvernementales ;
 - (c) veiller à ce que la mise en œuvre des Directives susmentionnées continue à se faire dans un esprit d'ouverture à l'égard des acteurs concernés de la société civile, notamment dans les parties du monde où celle-ci est encore isolée ou fragile ;
 - (d) examiner toutes les autres questions du ressort du Conseil exécutif dans le cadre de la mise en œuvre des diverses modalités de coopération avec les organisations non gouvernementales, conformément aux résolutions et décisions pertinentes des organes directeurs.

QUESTIONS GÉNÉRALES

14 Dates des 174^e, 175^e, 176^e et 177^e sessions du Conseil exécutif et des réunions des organes subsidiaires (173 EX/INF.1 Rev.2)

174^e session

(28 mars - 13 avril 2006)

(13 jours ouvrables/17 jours calendaires)

Bureau	Mardi 28 et vendredi 31 mars
Comité sur les conventions et recommandations	Mardi 28 mars (après-midi) au samedi 1 ^{er} avril
Comité spécial	Mercredi 29 et jeudi 30 mars
Groupe d'experts des questions financières et administratives	Mercredi 29 au vendredi 31 mars
Comité sur les organisations internationales non gouvernementales	Jeudi 30 et vendredi 31 mars
Plénières (lundi 3 au mercredi 5 avril et mercredi 12 et jeudi 13 avril) et commissions (jeudi 6 au mardi 11 avril)	Lundi 3 au jeudi 13 avril

175^e session

(26 septembre - 12 octobre 2006)

(13 jours ouvrables/17 jours calendaires)

Bureau	Mardi 26 et vendredi 29 septembre
Comité spécial	Mercredi 27 et jeudi 28 septembre
Comité sur les conventions et recommandations	Mercredi 27 au vendredi 29 septembre
Groupe d'experts des questions financières et administratives	Mercredi 27 au vendredi 29 septembre
Comité sur les organisations internationales non gouvernementales	Vendredi 29 septembre
Plénières (lundi 2 au mercredi 4 octobre et mercredi 11 et jeudi 12 octobre) et commissions (jeudi 5 au mardi 10 octobre)	Lundi 2 au jeudi 12 octobre

176^e session
(10-26 avril 2007)

(13 jours ouvrables/17 jours calendaires)

Bureau	Mardi 10 et vendredi 13 avril
Comité spécial	Mercredi 11 et jeudi 12 avril
Comité sur les conventions et recommandations	Mercredi 11 au vendredi 13 avril
Groupe d'experts des questions financières et administratives	Mercredi 11 au vendredi 13 avril
Comité sur les organisations internationales non gouvernementales	Vendredi 13 avril
Plénières (lundi 16 au mercredi 18 avril et mercredi 25 et jeudi 26 avril) et commissions (jeudi 19 au mardi 24 avril)	Lundi 16 au jeudi 26 avril

177^e session
(25 septembre -11 octobre 2007)

(13 jours ouvrables/17 jours calendaires)

Bureau	Mardi 25 et vendredi 28 septembre
Comité spécial	Mercredi 26 et jeudi 27 septembre
Comité sur les conventions et recommandations	Mercredi 26 au vendredi 28 septembre
Groupe d'experts des questions financières et administratives	Mercredi 26 au vendredi 28 septembre
Comité sur les organisations internationales non gouvernementales	Vendredi 28 septembre
Plénières (lundi 1 ^{er} au mercredi 3 octobre et mercredi 10 et jeudi 11 octobre) et commissions (jeudi 4 au mardi 9 octobre)	Lundi 1 ^{er} au jeudi 11 octobre

(173 EX/SR.2)

15 Liste indicative des questions que le Conseil exécutif aura à examiner en 2006-2007
(173 EX/INF.2 Rev.)

Le Conseil a pris note de la liste indicative contenue dans le document 173 EX/INF.2 Rev.

(173 EX/SR.2)